



## Règlement du tournoi Basket de VENTABREN 2019

- Article 1 : Le tournoi se déroulera sur 2 terrains. Il est réservé aux joueurs licenciés à la FFBB.
- Article 2 : Le nombre d'équipes inscrites par catégorie définira les poules du jeu.
- Article 3 : Durée des rencontres:
  - 2 x 10 minutes
  - 3 minutes de mi temps
- Article 4 : Pour tous
  - 4 fautes personnelles
  - Pas d'arrêt chrono sur sortie de balle
  - Changement sans arrêt de chrono
  - Arrêt chrono sur lancer-francs
  - Pour les phases finales, en cas d'égalité, il sera procédé à 2 prolongations de 3 minutes avant le recours aux lancer-francs pour départager les équipes
  - Calcul du classement:
    - 3 points par victoire
    - 2 points par égalité
    - 1 point par défaite
    - 0 point par forfait
- Article 5 : En vue du bon déroulement du tournoi, des sanctions seront prises
  - 1 faute technique => 1 match de suspension
  - 1 faute anti-sportive => 1 match de suspension
  - 1 faute disqualifiante => exclusion du tournoi
- Article 6 : En cas d'égalité dans le classement de poule, les équipes seront départagées au travers du goal-average général (différence entre paniers marqués et encaissés).
- Article 7 : Un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe, si celui-ci joue dans d'autres équipes, les matches seront perdus. Des dérogations pourront être prises en compte par le comité du tournoi.
- Article 8 : L'organisation pourra être revue, à tout moment en fonction des conditions climatiques ou d'évènements imprévus.
- Article 9 : Ce tournoi est soumis aux règlements généraux de la FFBB et au code de jeu international.
- Article 10 : Pendant la durée du tournoi, l'ASV décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols et autres délits.
- Article 12 : L'organisation pourra être amené à demander aux équipes participantes de l'aide au niveau de l'arbitrage et OTM.
- Article 13 : La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.